

Contribution de Nicole Prieur

Philosophe et psychothérapeute

C'est à partir de mon expérience de thérapeute familial et de thérapeute d'enfants, éclairée par ma formation de base en philosophie, que je me suis intéressée très tôt à cette question. Et c'est au sein du CECCOF, centre de formation à la systémie, à la thérapie familiale et de couple, que, sensibilisés par les multiples évolutions de nos sociétés, nous menons depuis plusieurs années des travaux sur ce thème.

Les héritages et les processus de transmission sont un véritable carrefour qui met en jeu tout à la fois les dimensions culturelles, politiques, économiques, juridiques et bien entendu familiales et psychiques, et cette complexité place chaque sujet en tension entre ces différentes dimensions, dimensions dans lesquelles il est impliqué et qui en même temps le constituent.

C'est à propos des domaines psychique et familial que je vais partager avec vous 3 points essentiels ressortant de nos réflexions.

-La spécificité de la place et la fonction de l'argent dans les couples et les familles.

Le vécu d'un héritage est intimement lié au rapport que chaque membre de la famille a eu avec l'argent qui a circulé dans sa famille tout au long de son histoire. La spécificité de la fonction de l'argent en famille sert de creuset aux enjeux qui se manifestent au moment du décès du parent.

- Les enjeux psychologiques de l'héritage du côté des parents, de l'héritier, de la fratrie

- Incidence des nombreuses évolutions sociétales sur le vécu des héritages :

- Prolongation de l'espérance de vie, une génération pivot entre plusieurs solidarités familiales
- Transformation de la représentation de l'héritage
- Évolution des structures familiales, notamment recomposée.

Tout au long de ces réflexions, nous mesurerons les enjeux identitaires, émotionnels et relationnels impliqués dans ces différents points.

I. La spécificité de la place et la fonction de l'argent dans les couples et les familles

En famille, l'argent ce n'est pas que de la monnaie. Lorsque l'argent circule dans une famille, il a une valeur extra-économique, symbolique, fantasmatique bien plus importante que sa seule valeur économique.

Tout en demeurant tabou, il n'en n'est pas moins un facteur organisateur des liens. Selon la manière dont il est gagné, reçu, hérité, acquis, distribué, retenu, il structure les relations, participe à la construction identitaire d'un sujet, il distribue des places et des fonctions. Il engendre des émotions fortes et finalement entretient une certaine forme de frustration et d'insatisfaction, ne pas en avoir angoisse, en avoir n'est jamais suffisant et n'apaise pas les inquiétudes. Dans un couple, l'inégalité fréquente de revenus peut engendrer culpabilité, mauvaise image de soi, un vécu de dépendance douloureux.

Ainsi quand les liens d'argent s'articulent aux liens de sang et de cœur, les enjeux financiers se chargent inévitablement d'enjeux subjectifs puissants.

Il n'a pas tout à fait les mêmes fonctions selon les différents cycles de la vie familiale.

Sans doute est-ce au moment des héritages, qu'ils soient conséquents ou minimes, que sa charge symbolique et fantasmagique est la plus importante et que cette double valence suscitera confusions et malentendus.

L'argent en famille, c'est un fait de langage, il véhicule des messages non exprimés en tant que tels, des attentes, des désirs, des volontés de pouvoir, de contrôle....

A travers l'argent qui circule, on attend de l'autre une attestation de ce que l'on représente pour lui, une confirmation que l'on a de la valeur pour lui. La charge affective est lourde, dans une forme de confusion où recevoir de l'argent, c'est recevoir de l'amour, et de la reconnaissance.

C'est un marqueur de différences. Il est le support d'angoisses existentielles et exprime un certain rapport à la vie, au manque, au temps. Certains veulent prévoir, anticiper, et auront tendance à épargner d'avantage que ceux qui préfèrent profiter du moment présent. Certains s'angoissent s'ils n'organisent pas l'avenir, d'autres au contraire ne peuvent le penser ! Le moment des héritages qui active encore davantage ces angoisses face à la mort renforcera ces différences de rapport à l'argent, notamment dans un couple

La circulation de l'argent s'inscrit dans le vaste mouvement des dons, dettes et loyautés, il y participe.

Dès sa naissance l'enfant reçoit une infinité de choses, bonnes et mauvaises, dons de la vie déjà, puis transmissions matérielles et immatérielles.

Ces dons créent des dettes, qui à leur tour créent des loyautés, c'est à dire des dettes symboliques bien plus difficiles à honorer que de strictes dettes financières.

Selon l'anthropologue Marcel Mauss, le don est au service du lien, selon trois séquences : donner, recevoir, rendre. Or, dans une famille cette circulation est spécifique.

Les parents ne cessent de donner à leurs enfants, depuis la naissance de leurs enfants jusqu'au-delà de leur propre mort. Ils donnent sans compter à des enfants qui ne cessent de compter ce qu'ils n'ont pas !

Ces mouvements massifs de dons descendants vers les générations nouvelles instituent une asymétrie, unique en son genre et exclusive à la relation parents/enfants. Car ce que les parents reçoivent en retour ne fait pas le poids par rapport à tout ce qu'ils donnent.

Nous sommes, dans le système familial, dans une véritable disproportion de moyens. Dons et dettes ne pourront jamais s'équilibrer. Ce que reçoit un enfant est tellement incommensurable qu'il ne pourra jamais – quoiqu'il fasse -s'acquitter de sa dette. Le don est tellement profusion qu'il est sans commune mesure avec ce qui pourrait être « rendu ». On restera toujours peu ou prou débiteur, à l'égard des générations passées.

Au cœur de cette asymétrie, on comprend que le sentiment de justice soit difficile à établir.

L'asymétrie des dons engendre un déséquilibre irréductible, ainsi, en famille, quoiqu'on fasse, nous ne serons jamais quittes. Dans ce lien, nul ne pourra « ramener » les compteurs à zéro. C'est la spécificité absolue du lien parent-enfant. C'est une des lois humaines qui inscrit l'individu inéluctablement dans une relation d'obligations envers les ascendants. Cela est source de souffrance, déceptions, frustration, insatisfaction, aussi bien chez les parents qui pourraient attendre un « juste » retour, au moins sous forme de gratitude, de loyauté ; que chez les enfants qui peuvent chercher toute leur vie à éponger une dette irréductible, ils s'y perdent. Lorsqu'on n'accepte pas cette position de redevabilité alors des loyautés invisibles, inconscientes peuvent se mettre en place et le sujet se soumet à des missions et mandats transgénérationnels.

Donner à son tour institue la dimension éthique. C'est en donnant à son tour, notamment aux générations suivantes que l'équilibre s'institue, qu'un sentiment d'équité peut se faire sentir et l'éthique s'introduire. Dans ce système spécifique, ne pas avoir la possibilité de « rendre » à la hauteur de ce que l'on a reçu, s'équilibre par le fait de donner à d'autres, c'est ainsi que peut s'inscrire un sentiment de justice. Donner à

son tour engendre du temps et de l'avenir et entretient le cycle de la vie. On peut considérer que l'héritage s'inscrit dans cette représentation du cycle des loyautés.

L'argent en famille n'est pas évaluable....

Dans ce vaste réseau d'échanges, certains donnent du temps, et espèrent recevoir de l'affection ; d'autres donnent de l'argent, et aimeraient recevoir de la reconnaissance ; quelques-uns donnent de leur personne, et voudraient compter sur la fidélité. Ce qui s'échange n'est pas comparable et pourtant on ne cesse de comparer. On ne peut rien quantifier, ni chiffrer, ni mesurer. Personne dans une famille n'a la même base de calcul, la même unité de valeur. Il n'y a aucune équivalence possible. Ce qui circule demeure non mesurable. Il s'agit d'affectif, de symbolique, de regards, d'attention, des données impalpables.

....Ni la plupart des dons qui demeurent difficilement objectivables

En fait nul ne mesure vraiment ce qu'il donne, ni ce qu'il reçoit. La subjectivité règne et quelquefois l'irrationnel.

Les comptes familiaux sont donc autant inéluctables qu'infaisables ! Ce qui constitue le creuset de sentiments d'injustice profondément ancrés, qui risquent de ressortir au moment des héritages

L'existence d'une calcullette inconsciente

Depuis le plus jeune âge, existe dans la tête des enfants une calcullette inconsciente. Elle enregistre les manques, les loupés, les absences parentales. Or psychiquement, le poids du négatif est bien plus lourd que celui de ce qui a été effectivement reçu. En effet, la souffrance vient de ce qui n'est pas advenu. Et tant qu'on n'élabore pas ces mécomptes, ils s'emmagasinent dans la calcullette inconsciente et risquent de l'immobiliser un jour sur le mode « règlements de comptes. » notamment au moment des successions. Inévitablement, au moment de l'héritage, il y a un brusque retour de tous ces mécomptes enregistrés, et les sentiments d'injustice du passé resurgissent avec une acuité émotionnelle très vive, s'ils n'ont pas été élaborés entre temps.

Il s'inscrit dans l'histoire familiale et participe largement aux relations intergénérationnelles

On pourrait dire que chaque génération hérite symboliquement des héritages précédents. Les sentiments de dettes, de dûs se transmettent inconsciemment. Lorsque dans l'histoire familiale, quelqu'un s'est senti lésé, a été défavorisé, que des fratreries se sont fâchées et ont rompu les liens, cela peut représenter un véritable trauma qui circulera entre les générations nourrissant l'inconscient familial.

Ce qui est transmis alors aux nouvelles générations, plus ou moins explicitement, « officiellement » ce sont des mandats et missions transgénérationnelles, autour de demande de réparation, voire de vengeance ; chacun, justement par loyauté au parent fragilisé, blessé va reprendre à son compte un combat qui ne lui appartient pas.

Comme si chaque génération devait être chargée de « faire justice » et de rétablir une équité dans une histoire où elle a fait défaut.

On comprend alors que tous ces imbroglios ne permettent pas un abord paisible des successions. Au deuil lié à la perte d'un parent, viennent se surajouter tous ces enjeux.

Le poids du tabou de l'argent en famille

Toutes ces transmissions inconscientes se glissent et germent dans le fait que l'argent, malgré son incidence puissante sur les relations familiales, reste tabou. Entre autres, on a constaté que l'on critique peu sa famille d'origine sur sa gestion de l'argent. Il arrive fréquemment que l'on reproduise sans s'en rendre compte le même rapport à l'argent que ses parents, soit en s'y conformant soit en s'y opposant.

Ainsi les héritiers abordent ce moment de l'histoire familiale, chargés, encombrés par ces mécomptes, ces attentes déçues, ces sentiments d'injustice, un inconscient familial chargé de missions souvent impossibles.

Et la double valence de l'argent, économique et extra-économique, crée, et entretient des attentes illusoire, des fausses croyances fortement ancrées et inconscientes, comme si les biens hérités devaient venir compenser, réparer ce que l'on n'a pas reçu sur le plan identitaire, affectif, reconnaissance. Dans ce dramatique mélange des genres, on attend que le niveau économique de l'argent

vienne apaiser les souffrances d'un autre ordre, équilibrer un système de dons et de dettes résolument asymétriques, éponger les dettes et les dus des générations précédentes.

Pour aborder le plus sereinement possible un héritage, il faudrait plutôt que d'être dans une logique de règlements de comptes, s'être préparé tout au long de sa vie à « solder les comptes », c'est-à-dire accepter que ce qui n'est pas advenu n'advient pas, admettre finalement l'imperfection de la famille, se libérer des loyautés inconscientes et du poids de combats qui ne nous appartiennent pas. Chemin libérateur mais ardu et peu fréquenté !

II. Les enjeux psychologiques et relationnels de l'héritage

Quelles sont les incidences d'un héritage sur la constitution d'une identité ?

Valeur économique et valeur symbolique des biens hérités.

Les processus psychologiques mis en œuvre par un héritage procèdent davantage de la valeur symbolique du bien reçu que de sa valeur économique. Un bien investi affectivement par le parent défunt, qui aura représenté quelque chose d'important pour lui sera plus chargé symboliquement qu'un autre.

L'héritage renforce le sentiment de filiation. Constitué de biens immatériels et de biens matériels il participe à l'héritage culturel d'une famille, à l'élaboration de la conscience morale, citoyenne et politique d'un sujet, construit en partie son rapport au monde, et aux autres. Recevoir de sa famille permet peut-être de moins attendre de la société, de moins considérer que celle-ci est en dette au regard des manques qui font souffrir. Car on peut avoir tendance à reporter sur le monde extérieur, la société un sentiment de dette, de dû quand on estime ne pas avoir suffisamment reçu de sa famille.

L'héritage, qui renforce les inégalités sociales, peut cependant construire un rapport au monde, à la société plus apaisé, à partir du moment où il est vécu comme juste et équitable.

L'héritage structure le sentiment d'appartenance, inscrivant le sujet dans une généalogie, dans une histoire familiale, Il permet de partager le récit des origines. Les biens hérités, aussi minimes soient-ils, matérialisent ce lien à l'origine. Il renforce la cohésion interne de la famille, traçant les frontières du « nous » et des autres.

L'héritage est un marqueur de durée, il place le sujet dans un temps qui le dépasse, un temps qui a existé avant lui, et un temps qui existera après, il place l'individu dans un continuum. Ces 3 éléments participent à un sentiment de sécurité, sécurité intérieure d'un sujet.

A. Du côté des parents, quels mouvements psychiques la perspective d'un héritage entraîne-t-elle ?

Pour un parent, laisser une trace peut atténuer les angoisses existentielles, Se représenter la vie après soi apaise.

L'objet transmis préserve fantasmatiquement un lien, voire une fonction parentale.

C'est une manière de ne pas tout à fait mourir, de continuer à vivre à travers les objets. Cette trace de soi laissée donne l'impression de continuer à veiller sur son enfant, le protéger post-mortem. L'héritage, vécu comme un don suprême - on donne la vie, on donne après la mort - maintiendrait la fonction parentale du « care ». Grâce à l'héritage, on peut avoir le sentiment de ne pas perdre tout à fait sa place de parent, sa responsabilité.

L'héritage atténue la perte

Le fruit de son travail, l'argent et le patrimoine acquis par son travail ne se perd pas grâce à cette transmission. Ce que l'on a construit perdure. Imaginer que tout ce que l'on a construit dans sa vie, qui concrétise une forme d'aboutissement, d'accomplissement de soi se perde, n'aille pas à sa descendance peut engendrer des angoisses de morcellement, d'anéantissement, d'inutilité.

Il donne du sens à la vie

Vouloir laisser quelque chose à ses enfants, cela oriente quelquefois toute une vie, crée un but, donne du sens à l'existence.

B. Du côté de l'héritier

Hériter à la mort de ses parents n'est pas un acte facile psychiquement, cela suppose l'acceptation de la mort des parents, la fin d'une époque familiale, la perte aussi de sa propre enfance.

On accède à une autre place dans l'enchaînement des générations, cela appelle un certain nombre de réaménagements internes, et identitaires, avec un sentiment de perdre un soubassement existentiel et de se retrouver à une place plus chargée de responsabilités. Une relecture de l'histoire familiale s'élabore plus ou moins consciemment.

Le deuil ne renvoie pas seulement à une perte affective, il y aura aussi un travail psychique à faire, s'il n'a pas été fait auparavant. La mort des parents ne libère pas des mauvaises relations qu'on a pu avoir avec eux de leur vivant, et les biens reçus ne compenseront pas les blessures identitaires. Il y a un deuil « psychique » à faire, qui permet de « grandir » : accepter que ce que l'on n'a pas reçu de ses parents, désormais on ne pourra plus le recevoir, de manière à ne pas l'attendre d'autres personnes, enfants, amis, amoureux, société...

L'héritage reçu peut avoir une fonction de réparation.

L'héritage, pour bienvenu qu'il puisse être, n'est pas un bien providentiel

Cela demande un véritable travail de réception, d'appropriation des biens, quelle que soit leur valeur.

Il peut y avoir une certaine jouissance matérielle mais toujours plus ou moins empreinte d'un sentiment de dette par rapport à ce don et de tristesse par rapport à la perte d'un parent.

C. Du côté de la fratrie, cela constitue une zone de turbulence

Les biens hérités sont le support de multiples fantasmes, projections, interprétations.

L'argent retrouve sa dimension de « fait de langage ». Les enfants ressentent l'héritage comme un ultime message envoyé post mortem à chacun d'entre eux. Les héritiers ont tendance à attribuer une valeur symbolique à ce qui est reçu, parce que l'objet hérité représente le défunt, porte sa trace. Aucun objet légué n'est neutre, ils portent tous l'empreinte du défunt.

L'héritage aussi égalitaire soit-il semble désigner à chaque enfant, au-delà de la mort des parents, la place qu'il a ou avait dans la famille. Il peut être ressenti par certains comme la confirmation explicite et définitive, radicale et insoutenable que « Décidément les parents ne m'ont jamais compris, reconnu, aimé peut-être ». Selon l'interprétation que l'on en fait, il semble objectiver les préférences d'antan. Mais, bien entendu, il ne s'agit que d'un conte que l'on se raconte, les parents pensaient-ils à tout cela quand ils ont organisé la succession, ont-ils voulu lui donner le sens que leurs enfants lui attribuent ? Plus on supposera qu'il y a un message « caché », plus on connotera symboliquement les biens, plus on risque de s'enfermer dans une logique de guerres de succession !

Si les héritages sont un moment propice aux règlements de comptes, ce n'est pas un hasard. La mort des parents fait remonter bien des choses de l'enfance.

Il y a un véritable retour du refoulé. Tous les mécomptes resurgissent, longtemps tapis dans la mémoire dormante, la calcullette inconsciente se remet fébrilement en marche. Bien des choses reviennent en surface : la jalousie, les rivalités, les haines, les sentiments d'injustice, de manque de reconnaissance, toutes les frustrations de l'enfance resurgissent, le cadeau d'anniversaire de ses 6 ans qui était bien plus modeste que celui du frère ou de la sœur, le sentiment de ne pas avoir été suffisamment aidé, soutenu, reconnu... avec une acuité émotionnelle très forte, comme si l'injustice venait de se produire.

L'inconscient prend le pas sur le rationnel.

En bref, tout ce qui a été plus ou moins bien refoulé fait retour. Les pulsions mal refoulées voient dans l'héritage une excellente occasion pour évincer l'autre, l'éliminer ou réduire sa part à une portion congrue.

L'héritage constitue une aubaine extraordinaire pour l'inconscient, il favorise le retour des processus primaires, processus qui avaient été plus ou moins bien contenus du vivant des parents.

À ceci s'ajoutent les insatisfactions d'adulte, les frustrations de la vie affective, les échecs amoureux, les difficultés dans sa fonction de parents, et peut-être la pression du compagnon ou de la compagne...

Tout se passe comme si l'absence des parents faisait exploser le « surmoi fraternel » insuffisamment intégré. Il n'y a plus de contenant psychique aux débordements pulsionnels dans la fratrie, rien ne fait obstacle à l'agressivité des uns et des autres. Le face-à-face fraternel peut alors avoir lieu dans toute sa cruauté. La loi du respect mutuel s'évapore sous la pression d'autres lois, celle du profit, de la revanche. Les visages se dévoilent, les masques tombent en même temps que le contrôle sur soi. « Je ne connaissais pas mon frère sous ce jour sordide. » « Ma sœur révèle tous les mauvais côtés de son âme... » La haine peut s'y déployer ouvertement et l'héritage est alors le lieu où le fantasme fratricide retrouve une vigueur inégalée. On peut être tenté de présenter aux frère et sœur, la facture de ce que l'on estime ne pas avoir eu, reçu du vivant des parents. Mais la fratrie ne peut honorer ni solder les dettes antérieures !

Le décès des parents libère les enfants de certaines obligations familiales. En dehors de toute dimension financière, et même au-delà d'un sentiment d'injustice ; la question se pose à chacun de savoir quelle place accorder désormais au fraternel. « Je n'ai plus rien à voir avec mes frères et mes sœurs, on vit dans des planètes différentes. On se réunissait encore chez ma mère à certaines occasions, mais maintenant rien ne m'oblige à les voir. »

La mort des parents interroge l'appartenance : ai-je envie de préserver cette appartenance ? La fratrie, c'est ce qui après la mort des parents relie à l'histoire familiale, à l'origine. Si on a besoin de tourner la page du passé, d'une histoire familiale lourde et encombrante, cela risque de passer par un éloignement ou une rupture plus ou moins radicale et temporaire avec les frères et sœurs, indépendamment là aussi de tout problème d'argent.

Le décès des parents place chaque enfant devant des choix de vie importants. L'héritage ne fait pas seulement resurgir le passé, il projette chacun dans le futur. Des choix de vie s'affirment, des valeurs s'opposent. Quand, par rapport à un bien, l'un veut le garder parce que ce serait une déchirure de le vendre et l'autre a besoin de l'argent pour se lancer enfin dans un projet qui lui tient à cœur, que faire ? Il ne s'agit pas seulement d'intérêt financier, mais de conflits de valeurs. Pour certains, l'héritage devrait être avant tout facteur de continuité d'une lignée. Pour d'autres encore, l'héritage sert surtout à aider les nouvelles générations, ce qui suppose se défaire de certains biens. Ces représentations sont de véritables croyances, profondément ancrées, qu'il est difficile de faire évoluer, d'assouplir. Elles sont souvent toutes légitimes, comment trancher ?

Équité et égalité, la grande question !

Car, une des grandes difficultés de l'héritage, c'est que l'égalité des parts ne suffit pas à donner le sentiment d'équité. Une part même égale peut être jugée « seulement égale », on pensait par exemple, bénéficier d'une position privilégiée.

A contrario, quand un parent utilise la quotité disponible pour aider un enfant en difficulté ou handicapé, comment faire en sorte que cette inégalité soit perçue par la fratrie comme instituant de l'équité ? Ce sont, à ce moment-là davantage des facteurs subjectifs, psycho-affectifs qui entreront en jeu, selon que les enfants ont eu suffisamment le sentiment d'être reconnus à leur juste valeur, d'avoir eu leur place à côté du frère ou de la sœur en difficulté ou handicapé.

On savourera d'autant plus son héritage qu'on le libère du poids du passé, qu'on ne le maintient pas en mausolée érigé à la mémoire des parents, de l'histoire, en citadelle imprenable. On respectera d'autant mieux la valeur de l'héritage qu'on le soumettra aux processus vivants du changement.

C'est bien sûr, avant tout et surtout, l'occasion de transformer son vécu de l'histoire familiale, se donner la possibilité de trouver une place plus légère au sein de la fratrie. Il peut être une formidable chance pour liquider ses dettes familiales.

Transformer son héritage, c'est oser se libérer des choses inutilement encombrantes de son histoire familiale, qu'elles soient matérielles ou psychiques.

III. Incidence des nombreuses évolutions sociétales :

- Prolongement de l'espérance de vie, une génération pivot entre plusieurs solidarités intergénérationnelles
- Transformation de la représentation de l'héritage
- Évolution des structures familiales, notamment famille recomposée.

A. Prolongation de l'espérance de vie, une génération pivot entre plusieurs solidarités

Augmentation des conflits de loyauté.

La prolongation de l'espérance de vie fait apparaître de manière marquée, une génération pivot, celle des seniors entre 55 ans et 65 ans environ, tiraillés entre des loyautés vis-à-vis d'une part de leurs enfants et petits-enfants à aider, et d'autre part vis-à-vis de leurs parents vieillissants à aider également. Ils peuvent aussi se trouver entre 2 successions - l'héritage de leurs parents et les questions qu'ils peuvent commencer à se poser quant à leur propre succession- ce qui les amène à devoir tenir 2 positions différentes, donateur et donataire, et être alors également en prise avec leur propre fratrie. Bien des niveaux identitaires sont ainsi interpellés, enfant de/ parent de/ frère, sœur de/ grand-parent... suscitant des conflits internes susceptibles de fragiliser le sentiment d'unité du sujet, se manifestant par des symptômes tels que angoisses, mouvements dépressifs, apparition de maladies.

D'autant que cette génération, qui a toujours été très sensible à son autonomie, à la réalisation de soi, se sent entravée par toutes ces questions à régler, encombrée, au moment où ces seniors pensaient « profiter » de leur retraite. Leur temps libre n'est pas libéré !

Fragilisation des couples

Tout cela aura inévitablement des répercussions sur les couples qui ont déjà une certaine durée de vie commune. C'est un moment de grande fragilité car les différences de valeurs, de positions, de représentation de la succession, les différences de relations avec les familles d'origine, de conception de l'aide à apporter aux parents, aux enfants, le rapport à la fratrie, le rapport à l'argent, les caractères plus ou moins combattifs...et bien d'autres choses encore, vont s'opposer.

Les partenaires auront, non seulement, s'ils sont à la retraite, à apprendre ou réapprendre à vivre ensemble, conjuguer des rythmes et besoins quotidiens différents, mais encore à gérer l'héritage de leurs parents respectifs et la manière dont ils entendent ou non gérer leur propre succession.

Les couples vont se trouver face à de nombreux arbitrages, l'un voudra « profiter et après lui le déluge » ; l'autre voudra aider les enfants... L'un voudra envisager des donations de son vivant, l'autre sera angoissé de penser à sa mort.

Et si le couple finit par se mettre d'accord sur les priorités, il faudra aussi trouver une entente sur la proportion à attribuer aux dépenses personnelles, aux loisirs, aux solidarités intergénérationnelles, à la prévention du risque de perte d'autonomie. En effet, souvent cette génération pivot souhaite ne pas être une charge pour leurs enfants au moment du 4^o ou 5^o âge.

Arbitrages délicats car avec un sentiment que le temps est désormais compté, et il n'est plus question de faire des concessions.

Vie de couple ou vie de famille ?

Si le moment de la retraite représente le 2^o pic du nombre de divorces ou séparations, c'est aussi de plus en plus fréquemment une période de nouveaux mariages et de nouvelles expériences de vie commune. Dans ce cas, les couples veilleront à aplanir leurs différences, tâcheront de protéger cette nouvelle union par rapport aux familles d'origine, la fratrie, les « ex » de manière à ne pas se sentir envahi.

Ils peuvent manifester une forme de désinvestissement des autres liens, la question de la succession sera secondaire, les loisirs, les plaisirs de la vie seront prioritaires.

B. Transformation de la représentation de l'héritage

L'héritage n'est plus considéré comme une fonction centrale de la famille qui, longtemps, s'est sentie davantage dépositaire que propriétaire du patrimoine familial, chargée de le préserver et si possible l'accroître pour mieux le transmettre à son tour.

Transmettre un héritage devient une option possible parmi d'autres

Héritage, peut-être. Solidarité intergénérationnelle, oui.

En même temps, et cela peut paraître paradoxal, cette génération pivot aide autant que possible leurs enfants qui accèdent de plus en plus tard à leur autonomie financière (difficulté à trouver un emploi stable, précarité de leur situation amoureuse...) Les aides ainsi apportées sont considérées comme « normales » car elles incombent à la responsabilité des parents qui sont censés accompagner leurs enfants jusqu'au moment où ils peuvent voler de leurs propres ailes.

L'âge de l'héritage recule

Dans la mesure où justement on hérite de plus en plus tard, les aides apportées aux jeunes adultes sont les bienvenues au moment où ils en ont le plus besoin. L'héritage reçu quand l'enfant adulte est déjà bien installé a moins de sens économique, les futurs héritiers l'attendent moins et on constate fréquemment que les biens hérités sont alors rapidement transmis à la 3^e génération.

Vision individualiste de l'argent gagné.

L'argent ou le patrimoine acquis durant sa vie est conçu davantage comme un « bien » personnel dont on peut disposer à sa guise. Pour cette génération, garder ses prérogatives sur « son » argent, peut-être, est-ce un moyen de regagner une forme de liberté. L'argent retrouve alors une de ses fonctions premières en tant que facteur d'accès à l'autonomie.

À qui appartient l'argent des parents dépendants ?

Quand les parents vieillissent, qu'ils sont peut-être sous mesure de tutelle, la question se pose de plus en plus aux enfants de savoir « à qui désormais appartient l'argent des parents ».

Il apparaît que tant que les parents, quel que soit leur âge sont vaillants, autonomes, l'argent est considéré par les enfants comme appartenant aux parents et les enfants estiment ne pas avoir de droit de regard. À partir du moment où la santé des parents vacille, qu'ils deviennent dépendants, certains enfants considèrent qu'ils peuvent à présent en prendre le contrôle, comme par anticipation sur leur futur héritage.

C. Évolution des structures familiales, familles recomposées

L'argent, nerf de la guerre lors des séparations.

L'argent dans les séparations est souvent considéré comme une arme de guerre, outil de vengeance. Il a donc une fonction de séparateur. Mais il peut tout aussi bien être réparateur, à condition de bien distinguer ce qui appartient au registre de l'économique et ce qui appartient au registre extra-économique.

Dans les séparations conflictuelles, dans lesquelles, par exemple, le père ne verse pas de pensions, un enfant se sent « abandonné », son estime de soi est souvent entamée : « aux yeux de mon père, je ne compte pas, je n'ai pas de valeur ». Un éventuel héritage pourrait en partie réparer cette blessure.

Recomposition familiale, une nouvelle place à trouver

Une recomposition familiale, suite à une nouvelle union, porteuse d'espoir pour le nouveau couple, met à l'épreuve les enfants, qui vont devoir dépasser et affronter plusieurs enjeux psychiques.

Après la souffrance de la séparation, ils seront confrontés à un réaménagement de leurs loyautés familiales et filiales. Quelle que soit la qualité des liens affectifs présents, une recomposition familiale réorganise les loyautés des enfants, vis-à-vis du parent resté seul, du beau-père ou de la belle-mère, de ses

enfants, de l'éventuel petit dernier né du nouveau couple... quelle place va-t-il prendre d'une part auprès du parent resté seul, et d'autre part dans cette nouvelle famille ? Dans les deux foyers ayant des règles de vie différentes ? Comment vivre le partage du temps et de l'espace ?

Fragilité identitaire, filiation interrogée, appartenance troublée

Souvent une recomposition représente une menace quasi existentielle pour un enfant d'une première union : « A présent que mon père ou ma mère vit avec ce nouvel amoureux/amoureuse, qu'il ou elle investit et prend soin de son nouveau couple, donc forcément des enfants de l'autre, vais-je continuer à exister pour lui/elle ? », avec le risque d'un vacillement identitaire, « Qui suis-je désormais pour ma mère, mon père ». Le sentiment de filiation est pour le moins interrogé, mis en doute : « Suis-je encore son fils et sa fille alors qu'il/elle consacre beaucoup de temps aux autres enfants, est-ce que je ne vais pas être remplacé dans son cœur »

Tout ceci peut se doubler d'un trouble dans le sentiment d'appartenance, « je suis plus souvent invité par les grands parents de mon demi-frère, est ce que les autres ne m'ont pas oublié ? »

On constate que les enfants d'une première union élevés dans des familles recomposées partent plus tôt du foyer, et notamment quand celui-ci est constitué de leur père et de leur belle-mère.

Immense besoin de réassurance

Face à tous ces enjeux psychiques, on comprend que les enfants, quel que soit leur âge, aient d'immense besoin de réassurance affective, symbolique, relationnelle. Là aussi, l'argent peut avoir un impact sur la qualité des liens et les rendre plus ou moins sécurisants, sa valeur économique peut être ici au service de ses fonctions extra-économiques.

L'argent au service des liens ?

La manière dont l'argent va être géré et circuler dans les familles recomposées dépend de nombreux facteurs : l'histoire familiale, les antécédents conjugaux et parentaux, la naissance d'un enfant issu du nouveau couple, le milieu socio-professionnel, le niveau de revenus, l'âge des enfants, les pensions versées ou reçues qui sont autant de rappels constants, plutôt mal venus de l'ancienne union...

Selon la manière dont la gestion financière va s'organiser, l'argent peut être un facteur de consolidation des liens ou au contraire marqueur des différentes lignées. Nous avons observé plusieurs modalités de gestion.

La plus prudente obéit à la logique de la primauté donnée à la lignée, « chacun paie pour ses enfants », l'argent trace alors des lignes de démarcations rendant difficile l'a-filiation à cette nouvelle configuration.

Une autre forme de gestion, la plus fréquente, s'organise dans une volonté affirmée de réussir la recomposition, la gestion obéit à la logique de « la priorité du vivre ensemble », un compte commun est ouvert pour les dépenses communes, et chaque partenaire garde une part de son autonomie avec un compte personnel. L'argent, ici facilite les relations, et permet une reconnaissance plus précise des besoins, attentes des uns et des autres.

Une 3^e logique apparaît, surtout dans les milieux plus favorisés et notamment quand le beau-père a une situation confortable, elle est au service du « tout ce qui est à moi, est à nous », en essayant de gommer les différences entre les lignées des enfants.

Ces modalités ne sont pas fixées une fois pour toutes et il arrive qu'elles évoluent.

Quand les enfants grandissent, la primauté du lien biologique.

Cependant, il s'avère que, quelle que soit la modalité adoptée, lorsque la question de l'avenir des enfants commence à se poser -le coût des études, l'aide à l'autonomie, la solidarité intergénérationnelle...- à ce moment-là souvent la primauté du lien biologique est réinterrogée, soit par les adultes, souvent par la belle-mère ; soit par les enfants eux-mêmes. Ces derniers, toujours à la recherche de réassurance ont besoin de « tester » si le parent est « capable d'en faire un peu plus pour ses enfants », il n'est pas rare que le parent resté seul soit l'instigateur ou pour le moins appuie cette demande.

L'entente au sein de la famille recomposée peut être très bonne, néanmoins ce besoin de « tester le lien » resurgit au moment où il est question de quitter le nid.

Des inégalités et des différences irréductibles

Dans les familles recomposées, structurellement, existent des différences irréductibles pouvant générer des sentiments d'inégalité et d'injustice.

- « Le petit dernier » a la chance d'avoir ses parents au quotidien, alors que ses demi-frères et sœurs, sont séparés de l'un de ses parents.
- Lorsque la famille d'origine d'un enfant d'une première union a des moyens financiers plus élevés que ceux de la famille recomposée, qu'il a la chance de partir à toutes les vacances, voyage, a de beaux vêtements, pourra aller dans des grandes écoles, aura un studio lorsqu'il sera en âge de partir... inévitablement cette inégalité peut être source de difficultés et rancœurs relationnelles.

Conclusion, réserve héréditaire ou réserve identitaire ?

Être déshérité, un fantasme angoissant !

En dehors de toute considération de la réalité du droit en France, la menace d'être déshérité, à la manière du théâtre de Molière demeure un fantasme très angoissant et très présent.

La réserve héréditaire est peu connue du grand public. Même quand elle l'est, sa connaissance reste floue, comme si dans un premier temps, elle était difficilement intégrable psychiquement, sous l'effet de la puissance émotionnelle de ce fantasme.

Il semble toucher à quelque chose de très archaïque, comme lié à un cordon ombilical qui serait violemment détruit par cette menace fantasmagorique.

Lorsque cette mesure est connue, la réserve héréditaire est considérée comme un « contre-pouvoir » à l'éventuelle volonté de toute-puissance parentale.

Dans les fratries, quel que soit l'âge des héritiers, elle est perçue comme pouvant atténuer les conséquences des « préférences » déjà douloureusement vécues lorsqu'elles ont été ressenties du vivant des parents.

Elle est considérée comme pouvant garantir et préserver une place dans la fratrie, l'inscrire définitivement même quand on estime que cette place n'a pas été reconnue à sa juste valeur, du moins à la hauteur de ses attentes.

Elle est vécue comme une protection contre les abus potentiels. Même si son application n'est pas toujours certaine du fait des contournements possibles, elle rassure en tant qu'elle peut préserver ou rétablir de la justice, là où les risques d'injustice demeurent.

Les enfants estiment souvent que l'existence de la quotité disponible représente une liberté « suffisante » pour les parents.

Dans les familles recomposées.

Le fantasme rencontre quelquefois la réalité, quand un parent tente de contourner les règles du droit français, ou quand effectivement les biens échappent à la succession d'une manière ou d'une autre.

Cela est vécu comme un anéantissement, on se sent effacé, gommé de l'histoire familiale, coupé de sa filiation, sans appartenance, le vécu est très violent, et ravageur. Générant de la colère, de la haine qui finit par détruire même les bons moments vécus dans cette famille recomposée.

Cela revient à « être rayé de la carte », au sentiment de ne pas exister, mais pire de n'avoir vraiment jamais compté pour le défunt. Sentiment d'abandon, de dévalorisation, le sol identitaire, le socle de l'histoire familiale s'effondre sous les pieds.

Le risque de « vengeance » ou d'attente de réparation sur plusieurs générations est grand.

C'est un bouleversement profond qui, a posteriori, détruit tout, « finalement quand il/ elle me manifestait de la tendresse, c'était un mensonge, », on réécrit l'histoire, les figures parentales, tout est remis en doute.

La réserve héréditaire est appréciée comme une sécurité pour les enfants d'une première union, et permet, en partie, de répondre à leur besoin de réassurance. Au-delà des inégalités structurelles de la recombinaison familiale, elle peut permettre une certaine équité entre les différentes lignées d'enfants.

Il ne s'agit pas seulement de défendre une place dans une fratrie, mais aussi et peut-être surtout une

existence, la reconnaissance de son rang dans une généalogie, généalogie qui inscrit un sujet dans une histoire repérable, dans une origine qui peut être nommée et racontée, et donc conforte une identité. Si la réserve héréditaire ne peut résoudre totalement chez des enfants blessés des sentiments d'injustice enracinés dans des conflits familiaux plus ou moins anciens, dans des souffrances non élaborables, elle permet cependant de contenir des débordements pulsionnels de certains parents, qui emportés par des logiques de règlements de comptes seraient amenés à déshériter un ou plusieurs de leurs enfants.

L'héritage, vécu comme un don post-mortem à ses descendants, met en œuvre une forme de rééquilibrage dans le système familial asymétrique de circularité des dons, dettes et loyautés, et contribue à y intégrer une dimension éthique en introduisant le souci et la préoccupation de l'équité et d'une justice.

En tant qu'elle préserve le sentiment de filiation, considéré et vécu dans notre société comme un des fondements de l'identité d'un sujet, on pourrait dire que la réserve héréditaire constitue une « réserve » identitaire des membres de la famille et de l'histoire familiale.